

Recevez gratuitement la quantité de Bons de Souscription d'Actions qui vous permettra de souscrire en décembre 2010 et/ou juin 2011 au prix de 7 euros l'action

Avertissement au lecteur : Ce document doit être lu comme un résumé au document d'appel à souscriptions. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du document d'appel à souscriptions. Les personnes qui ont présenté le résumé n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du document.

FORMULAIRE DE RESERVATION DE SOUSCRIPTION

**Augmentation de capital de AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA
par émission gratuite de 18 118 Bons de Souscription d'Actions (BSA)
à exercer au prix unitaire de 7 euros (nominal de 5 € + prime d'émission de 2 €)**

Afin de pouvoir souscrire à la présente augmentation de capital, il est nécessaire d'être déjà actionnaire de la société Air Qualité - Arc en Ciel et/ou d'adhérer à l'association Love Money pour l'Emploi (pour la première année la cotisation est de 40 € / an pour les personnes bénéficiant de la réduction d'impôt sur le revenu et de 150 € / an pour les personnes assujetties à l'ISF. Elle est de 40 € pour les années suivantes).

Vous ne paierez aucun frais d'intermédiaire, aucun frais de gestion, ni droit d'entrée ni droit de sortie.

Si vous n'êtes pas encore actionnaire d'Air Qualité - Arc en Ciel, vous pouvez adhérer à l'association afin de :

- rencontrer les dirigeants de la société Air Qualité - Arc en Ciel, sélectionnée pour ses perspectives de développement et pour son engagement de respect des intérêts des actionnaires minoritaires ;
- **disposer, gratuitement, de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)** permettant de souscrire à tout moment jusqu'au 30 juin 2011 (**formulaire de réservation à la fin de ce document**) ;
- recevoir le document d'appel à souscriptions (48 pages), qui sera actualisé début décembre 2010 et fin mai 2011, comprenant le bulletin d'exercice de vos BSA ;
- ne pas être un actionnaire seul face à une entreprise et être accompagné pendant 5 ans par une association de défense d'actionnaires ;
- être assuré de recevoir pendant cinq ans toutes les informations sur l'entreprise ;
- **bénéficier du marché d'actions de gré à gré, permettant d'acheter ou vendre vos actions ;**

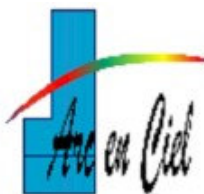
A la fin du présent document, un formulaire vous permet d'obtenir gratuitement des Bons de Souscription d'Actions (BSA). Chaque BSA donnant droit de souscrire, jusqu'au 30 juin 2011, à une action au prix de 7 €.

Si les informations du document d'appel à souscriptions (48 pages), qui sera actualisé en novembre 2010 et en mai 2011, vous conviennent, vous pourrez alors confirmer votre réservation en exerçant vos droits de souscrire.

1 - Renseignements concernant la société



Nettoyage Climatisation
Ventilation industrielle
VMC et Hottes de cuisine



Travaux en hauteur,
vitrerie, façades
en accès difficile

Air Qualité - Arc en Ciel, Société Anonyme constituée en 1998
Capital de 271 770 € (composé de 54 354 actions de 5 € nominal)
Siret 418 502 787 00025 - APE 8122Z

Exercice social : chaque exercice commence le 1er juillet et finit le 30 juin.
Siège social : Z.I. Vaucanson - 21 avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil
Tél. 01 43 30 31 54 - Fax : 01 43 88 93 69 - Site www.airqualite.fr

Président Directeur Général : Jean SALWA - Port. 06 14 85 19 15 - Mail : jeansalwa@airqualite.fr



Jean SALWA

Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Répartition au 1 ^{er} juillet 2010		Répartition prévue au 30 juin 2011	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Bernard DE	5 400	9,93 %	5 400	7,45 %
Jean-Paul DELBOS	4 931	9,07 %	4 931	6,80 %
SOLIPAR SA	4 513	8,30 %	4 513	6,23 %
Jack LAGADIC	3 338	6,14 %	3 338	4,61 %
Bernard BAROU	3 130	5,76 %	3 130	4,32 %
Jean SALWA	2 438	4,49 %	2 438	3,36 %
Roman PROCHAZKA	2 262	4,16 %	2 262	3,12 %
142 autres actionnaires individuels	28 342	52,15 %	28 342	39,11 %
Nouveaux actionnaires	-	-	18 118	25,00 %
Total	54 354	100 %	72 472	100 %

Réduction d'Impôt sur le Revenu (- 25%) ou sur l'ISF (- 75%) en investissant dans les PME

2 - Renseignements relatifs aux titres proposés

Modalités : prix de souscription

Le 30 juin 2010, 18 118 Bons de Souscription d'Actions (BSA) ont été émis gratuitement. Chaque BSA permettant de souscrire une action au prix de 7 €.

Montant de l'émission

Augmentation de capital par création de 18 118 actions résultant de l'exercice de 18 118 Bons de Souscription d'Actions au prix unitaire de 7 € (5 € de nominal + 2 € de prime d'émission) soit une émission pour un montant de 126 826 € (cent vingt six mille huit cent vingt six euros)

- Total du capital émis : 18 118 X 5 € = 90 590 €

- Total de la prime d'émission : 18 118 X 2 € = 36 236 €

Etablissement domiciliaire

Les souscriptions seront reçues sans frais, par courrier accompagné du bulletin de souscription et du chèque à l'ordre de Air Qualité - Arc en Ciel SA, au siège social : Z.I. Vaucanson - 21 avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés en EUROS sur un compte libellé "Air Qualité - Arc en Ciel SA - Augmentation de capital" à la Banque Populaire, 95 rue Lafayette 75010 Paris, N° de Compte 04005062501

Etablissement tenant le registre des actions

Le registre des actionnaires est tenu par CIIB : 10, rue de Montyon 75009 Paris (site Internet www.bourse-introduction.com)

Pour toutes informations ou cession d'actions : Tél.: 01 42 46 11 73

Marché des titres

Dans l'attente d'une possible inscription sur le Marché Libre, il a été mis à la disposition des actionnaires de la société Air Qualité - Arc en Ciel SA un carnet d'ordres pour accueillir les offres de ventes et les propositions d'achats d'actions.

Ce carnet d'ordres (marché d'actions de gré à gré) est accessible par internet : **www.bourse-introduction.com**. La société a fait appel à un spécialiste pour la gestion de ce carnet d'ordres, dans le but de le rendre facilement accessible aux actionnaires.

Période de souscription

La période d'exercice des BSA est ouverte du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Les BSA étant exerçables jusqu'au 30 juin 2011, la souscription est ouverte jusqu'au 30 juin 2011.

But de l'émission

Préparer une éventuelle prise de participation dans une société travaillant dans secteur d'activité connexe

Selon leur importance, les opportunités qui se présenteront pourront faire l'objet d'augmentations de capital complémentaires.

Caractéristiques des actions émises

Les nouvelles actions émises par exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) auront les mêmes droits que les actions ordinaires déjà existantes. Elles porteront jouissance à compter de leur création. Elles seront de forme nominative.

3- Présentation de Air Qualité - Arc en Ciel SA

Air Qualité - Arc en Ciel est une société anonyme, créée en 1998 avec l'appui de l'association Love Money pour l'Emploi, dont le cœur de métier est l'amélioration de la qualité de l'air dans les résidences, hôpitaux, écoles, bureaux, maisons de retraite, restaurant, en réalisant le dépoussiérage et la désinfection des gaines de ventilations classiques ou climatisation et/ou industrielles.

La société Air Qualité SA a racheté en février 2002 la société Arc en ciel SARL qui réalisait un chiffre d'affaires de 190 000 € avec pour activité le nettoyage en accès difficiles en hauteur (immeubles avec façades verre, tours miroir...)

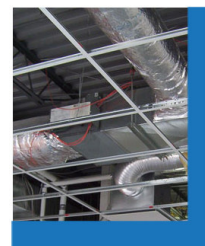
Le chiffre d'affaires global s'est ainsi élevé à 972 000 € en 2003. Toutefois suite à la perte d'un client important et suite à plusieurs erreurs de gestion du dirigeant fondateur, ce chiffre est tombé en 2006 à 190 000 €

Suite à cet effondrement et après avoir créé une dette immédiatement exigible de plus de 350 000 €, le dirigeant a démissionné

En juin 2006, afin d'éviter aux adhérents de l'association qui avaient souscrit au capital d'Air Qualité de perdre leur investissement lors d'un dépôt de bilan qui aurait été suivi d'une liquidation, Jean SALWA président fondateur de l'association, a accepté d'être nommé provisoirement dirigeant (bénévole) d'Air qualité.

Il est parvenu à assainir et retourner la situation, le chiffre d'affaires est remonté à 220 000 € au 30 juin 2009 avec 90 % de l'activité en vitres en hauteur et 10 % en aéraulique.

Le chiffre d'affaires a été de 360 000 € au 30 juin 2010, avec la moitié de l'activité en vitres en hauteurs et la moitié en aéraulique. 80 % des dettes générées avant 2006 ont été remboursées.



Nettoyage climatisation



Nettoyage en hauteur

Perspectives de développement

Maintenant que la situation financière est quasiment assainie, il sera plus facile de trouver un remplaçant de Jean SALWA qui avait accepté occuper la fonction de dirigeant de manière provisoire.

La démarche commerciale qui se met actuellement en place est facilitée par la notoriété dont dispose AIR QUALITE - ARC EN CIEL, ainsi que par un réseau de clientèle, de références et d'expériences qui permettraient de renouer avec un fort développement. Il nous reste à développer l'équipe technique, de management et commerciale qui est en place.

Fin octobre 2010, deux technico-commerciaux ont été embauchés, Wilfried MOITREL, 38 ans, responsable de la section qualité de l'air et Franck VEUILLOT, 28 ans, responsable de l'activité accès difficile.

Tous les deux pourraient acquérir les compétences nécessaires pour gérer et prendre des initiatives pour développer leur secteur d'activité respectif. Jean SALWA acceptant rester 1 ou 2 ans supplémentaires pour superviser la partie administrative et financière.

Chiffres clés + Eléments d'appréciation du prix d'émission de 7 €

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Objectif 2010/2011	Objectif 2011/2012
Capital	375 360 €	375 360 €	150 000 €	150 000 €	228 000 €	271 770 €	400 000 €	400 000 €
Valeur nominale	15 €	15 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Nombre actions	25 024	25 024	30 000	30 000	45 600	54 354	80 000	80 000
Chiffre d'affaires (*)	549 706 €	370 023 €	194 129 €	220 098 €	221 000 €	360 000 €	600 000 €	972 000 €
Résultat Net après impôt	- 198 813 €	- 22 150 €	- 24 874 €	+ 28 163 €	+ 8 214 €	- 101 517 €	+ 40 000 €	+ 90 000 €
Résultat Net par action	Non significatif	Non significatif	Non significatif	0,93 €	0,18 €	Non significatif (**)	0,50 €	1,12 €
Dettes	620 347 €	343 030 €	288 288 €	281 797 €	210 659 €	181 604 €	70 000 €	70 000 €
Actif net	135 824 €	113 675 €	113 681 €	141 844 €	243 258 €	203 018 €	440 000 €	530 000 €
Actif par action	5,4 €	4,5 €	3,7 €	4,7 €	5,3 €	3,7 €	5,5 €	6,6 €

(*) Afin de permettre la comparaison, les lignes « chiffres d'affaires », « résultat net » et « actif net » des exercices 2004/2005 et 2005/2006 sont cumulés (Air Qualité SA + Arc en Ciel SARL) alors que la fusion des deux sociétés a eu juridiquement lieu en juin 2006.

(**) Une provision URSSAF ainsi qu'une provision concernant des litiges jugés aux prud'hommes en 2005 ont fortement pesés sur les résultats du dernier exercice. La société estime que la décision du contrôleur de l'URSSAF est injustifiée. Une contestation est en cours auprès du Tribunal Administratif de la Sécurité Sociale. NB : par prudence, la possible reprise sur provision n'apparaît pas dans les objectifs.

Valeur théorique d'une action émise à 7 € en supposant que les objectifs de chiffre d'affaires et de résultat soient réalisés

	2008/2009	prévision 2009/2010	Objectif 2010/2011	Objectif 2011/2012
avec un PER de 6	1,08 €	Non significatif	3,00 €	6,72 €
avec un PER de 8	1,44 €	Non significatif	4,00 €	8,96 €
avec un PER de 10	1,80 €	Non significatif	5,00 €	11,20 €
avec un PER de 12	2,16 €	Non significatif	6,00 €	13,44 €

La valeur théorique d'une action de la société a été obtenue en multipliant le résultat par action par le P.E.R. (Price Earning Ratio) : rapport entre le prix de transaction d'une action et le résultat net de l'entreprise ramené à une action. Ce rapport est utilisé de manière habituelle pour les sociétés cotées en bourse et peut servir de point de repère pour les entreprises de croissance non cotées.

On peut retenir pour " Air Qualité - Arc en Ciel SA" un PER se situant entre 6 et 12.

Il est à noter qu'au prix d'émission de l'action à 7 €, le PER s'établit à 14 par rapport aux objectifs de résultats de l'exercice en cours et à 6,2 par rapport aux objectifs de résultats du prochain exercice.

Note importante : Ces chiffres sont des chiffres prévisionnels et présentent par nature un caractère incertain.

La valorisation réelle peut différer de manière significative des chiffres mentionnés ci-dessus.

Analyse des principaux facteurs de risque

Risque financier du aux arriérés de paiements exigibles

En janvier 2010 les dettes d'Air Qualité Arc en Ciel étaient quasiment remboursées (leur montant s'élevait à 400 000 € en 2006), l'URSSAF. Cependant, suite à un contrôle, l'URSSAF a décidé de revenir sur plusieurs années d'allègements de cotisations dont a bénéficié la société en raison de son implantation en zone franche. Ainsi, 105 000 € supplémentaires ont été réclamés.

Nous avons d'abord contesté cette réclamation de l'URSSAF auprès du Médiateur de la République puis actuellement auprès du Tribunal Administratif de la Sécurité Sociale. Dans l'attente, nous avons été contraints de verser 65 000 € et à nous engager à verser 40 000 € de manière étalée sur 9 mois.

Bien que nous suivions la procédure pour récupérer cette somme que nous n'estimons pas devoir, le compte de résultat au 30 juin 2010 fait apparaître une provision URSSAF pour la somme de 73 881 € ainsi qu'une provision concernant des litiges jugés aux prud'hommes en 2005 pour la somme de 29 000 € (qui a été intégralement payée).

Par prudence, la possible reprise sur provision n'apparaît pas dans les objectifs.

Risque de ne pas retrouver un remplaçant à l'actuel président par interim

Le risque de ne pas trouver de remplaçant diminue de jour en jour. En effet, la situation financière s'éclaircissant, deux candidats se profilent actuellement avec les deux technico-commerciaux récemment embauchés. Chacun d'eux pourrait développer leur secteur d'activité respectif.

4 - Modalités pratiques de l'opération

Le conseil d'administration d'AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA du 30 juin 2010, a décidé d'émettre gratuitement 18 118 BSA (soit 1 BSA pour 3 actions existantes).

Afin de permettre aux personnes qui ne sont pas encore actionnaire d'investir dans la société AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA, le conseil d'administration a décidé que les BSA non exercés par les anciens actionnaires seront cédés gratuitement à un cercle restreint de nouveaux investisseurs adhérents à l'association Love Money.

La répartition gratuite des BSA sera faite par l'association dans l'ordre d'arrivée des réservations jusqu'à épuisement des bons disponibles. Pour participer à cette souscription, il vous faudra exercer vos BSA en détachant le bulletin de souscription en dernière page du document d'appel à souscriptions et l'envoyer à l'adresse du siège social, accompagné d'un chèque à l'ordre de AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA, d'un montant égal au produit du nombre des actions souscrites par leur prix de 7 €.

Bénéfice de réductions d'impôts au profit des souscripteurs de la présente opération

► **Réduction de l'impôt sur le revenu** (article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts) : les contribuables domiciliés fiscalement en France bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 25 % (1) du montant de leur souscription. Ainsi, les actions AIR QUALITE - ARC EN CIEL souscrites à 7€ ont un prix de revient de 5,25 €. Le montant maximum de souscription annuelle pouvant bénéficier d'une réduction d'impôts est de 20 000 € pour une personne seule et 40 000 € pour un couple.

► **Réduction de l'ISF** (Loi TEPA du 21 août 2007 (article 885-0 V bis du Code Général des Impôts) : le redevable peut imputer sur l'impôt de solidarité sur la fortune 75 % (1) des versements effectués au titre de souscriptions au capital initial ou aux augmentations de capital de sociétés. Ainsi, les actions AIR QUALITE - ARC EN CIEL souscrites à 7€ ont un prix de revient de 1,75 €. Cet avantage fiscal ne peut être supérieur à 50 000 €.

Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables. Dans les deux cas, les actions doivent être conservées 5 ans, sauf remboursement de la réduction fiscale.

(1) pouvant être ramené par la loi des finances 2011 à 67,5 % pour la réduction sur l'ISF et 22,5 % pour l'impôt sur le revenu.

"Pacte d'adhésion Love Money" et "contrat d'accompagnement CIIB"

AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA a adhéré au "Pacte de bonne conduite Love Money" dont le rôle est de défendre l'intérêt collectif des actionnaires (www.love-money.org - Tél. 01 48 00 03 35)

Un "contrat d'accompagnement" a été conclu avec le CIIB (www.bourse-introduction.com - Tél. 01 42 46 11 73) pour faciliter le respect des engagements du pacte et assurer le contrôle de l'entreprise.

Ces deux engagements sont annexés au document d'appel à souscriptions.



Le présent document est un résumé du document d'appel à souscriptions élaboré par AIR QUALITE - ARC EN CIEL avec l'aide du CIIB qui a accompli les diligences d'usage sous le contrôle de l'association Love Money pour l'Emploi.

Pour obtenir gratuitement des Bons de Souscriptions d'Actions, qui vous donneront droit de souscrire à tout moment jusqu'au 30 juin 2011, et pour recevoir le document d'appel à souscriptions actualisé (en novembre 2010 et en mai 2011), veuillez adhérer à l'association en cliquant sur ce lien : <http://www.love-money.org/bulletin.php>

FORMULAIRE DE RESERVATION DE SOUSCRIPTION

Demande de Bons de Souscription d'Actions gratuits permettant de réserver votre souscription à l'augmentation de capital AIR QUALITE - ARC EN CIEL SA à retourner à l'association Love Money pour l'Emploi - 10, rue de Montyon 75009 Paris

Nom : Prénom :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

- Je suis déjà actionnaire d'Air Qualité - Arc en Ciel et/ou adhérent à l'association Love Money.
- Je souhaite adhérer à l'association Love Money (pour la première année, la cotisation est de 40 € / an pour les personnes bénéficiant de la réduction d'impôt sur le revenu et de 150 € / an pour les personnes assujetties à l'ISF. Elle est de 40 € pour tout le monde les années suivantes.
- Je souhaite obtenir gratuitement Bons de Souscription d'Actions qui me permettront, jusqu'au 30 juin 2011, de souscrire à actions Air Qualité - Arc en Ciel au prix unitaire de 7 €.
- J'exercerai mes BSA si je suis satisfait des informations contenues dans le document d'appel à souscriptions actualisé que je recevrai début décembre 2010 et fin mai 2011.
- Si je n'étais pas satisfait des informations qui me seront communiquées, j'accepterais de céder à titre gratuit mes BSA pour permettre à d'autres personnes, le cas échéant, de souscrire au même prix de 7 €.

Date :

Signature :